



SAINT-MARTIN-DE-CRAU
P R O V E N Ç E

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Séance du 17 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept juin à 18H00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Aqui Sian Ben, sous la présidence de
Mme Marie-Rose LEXCELLENT - Maire de la Commune

Présent(s) : Mmes et MM. LEXCELLENT Marie-Rose – NIÉDEROEST Henri – BOUYA Corine – BERTON Christian – AMSELEM Martine – JACQUOT Rémy – CELLARIER Myriam – NIGUES Davy – ORIOL Anne-Claire – MISTRAL Hervé – VASSEUR Daniel – BARTHELEMY Marie-Amélie – MANELLI André – GILLES Christine – TANIE Marie-Claude – FARENQ Jeanine – VALLAURI Geneviève – GUIGUE Annie – GINOUVES Isabelle – LAUFRAY Christophe – GHIONE Dominique – MEGALIZZI Raphaël – THOMSEN Guillaume – GUIBERT-ESTIENNE Marion – BOUALEM Sofiane – ISNARD Robert – BONO Guy – MICHEL Françoise – CARGNINO André – DELLANEGRA Séverine – CHIOUSSE Céline

Absent(s) excusé(s) avec pouvoir : MM. TOSI Michel - SANTILLI Jérôme

Absent(s) excusé(s) :

Le secrétariat a été assuré par : M. NIEDEROEST Henri

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal :	33
Nombre de Membres en exercice :	33
Nombre de suffrages exprimés :	33
Vote pour :	33
Vote contre :	/
Abstention :	/

N° 72/21 - Conventions de financement de travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie électrique dans l'environnement avec le Syndicat Mixte d'Énergie des Bouches-du-Rhône – Avenue des Alpilles (tranche 2)

Rapporteur : M. GHIONE

Lors du comité syndical du 18 décembre 2020, le Syndicat des Communes de la Région de Saint-Martin-de-Crau Bouches-du-Rhône (SMED 13) a approuvé, au titre du programme 2020, la demande de financement de la commune pour les travaux d'intégration des ouvrages de distribution publique d'énergie – Avenue des Alpilles (tranche 2).

Le coût de l'opération pour la mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de distribution publique d'énergie électrique est estimé à 199 666 € HT maximum.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

SMED13, Au moyen de l'article 8 du cahier des charges de la concession (40 % plafonné à 120 000 €)	48 000 €
Commune, (Solde de l'opération)	151 666 €

Le coût de l'opération pour la mise en technique discrète et/ou en souterrain des réseaux de communications électroniques est estimé à 25 423 € HT maximum.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Montant estimatif HT des travaux	25 423 €
TVA 20% (due par la commune)	5 085 €
Montant PARTICIPATION COMMUNALE	30 508 €

Les modalités sont précisées dans les conventions de financement correspondantes, jointes en annexe.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée de bien vouloir autoriser Mme le Maire à :

- faire réaliser la deuxième tranche des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de l'Avenue des Alpilles,
- signer les conventions de financement correspondantes avec le SMED 13.

Où le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 17 juin 2021.



Marie-Rose LEXCELLENT
Le Maire

lexcellent